

Comité de quartier « Les Coutures »

Compte rendu de la réunion du 5 février 2016 sur les voisins vigilants et la vigilance en général (indices, traces) , avec la participation de tous les quartiers d'Anizy et de plusieurs gendarmes dont l'Adjudant chef JOP Joseph, étaient également présents le Maire d'Anizy et plusieurs membres du conseil municipal ainsi qu'une assistance nombreuse.

Ouverture de séance par Monsieur le Maire.

La séance commence par la présentation du processus « voisins vigilants » ou « participation citoyenne »,

La prévention situationnelle, qui est la sécurité de tous,

La prévention technique de la malveillance.

Un protocole a été signé par beaucoup de communes (pour preuve les panneaux à l'entrée des agglomérations) .

Il est à nouveau précisé que le référent ne doit pas intervenir mais faire remonter l'information à la gendarmerie.

Ce référent doit être connu de la gendarmerie.

Il est rappelé que 48 communes sont couvertes par la gendarmerie d'Anizy le Château- Coucy le Château.

Quelques exemples de mesures pouvant être prises au niveau des communes pour freiner la délinquance :

- aménagement de la voirie pour ralentir la vitesse,
- Vidéo protection c'est-à-dire caméras, donne de bons résultats mais très chère (5 à 8000 euros par caméra) plus panneaux d'information à l'entrée de la ville.

Il faut rappeler que la vidéo est un œil pour protéger et non pour surveiller.

Mesures simples au niveau de chaque particulier :

Fermer les portes à clé même pour peu de temps, exemple si plusieurs points d'entrée, ou aller dans le jardin derrière la maisonne pas laisser les clés de la voiture à l'intérieur ou sur le contact etc...

En cas d'appel : le référent doit analyser la situation, éventuellement conseiller, être capable de bien collecter toutes les informations avant de les transmettre.

La sécurité est un acte non intentionnel,

La sureté un acte de malveillance.

Dans le cas d'un acte malveillant souvent il s'agit d'un délinquant motivé, qui s'attaque à une cible offerte en l'absence d'un gardien compétent.

Pour se prémunir quelques dispositifs à mettre en place :

protection mécanique ou électronique,

Obliger le délinquant à augmenter ses efforts, accroître le risque qu'il soit détecté,

Dissuader, bloquer, ralentir, détecter, interpeller l'auteur sans intervenir.

Opération tranquillité vacances :

- Alerte sms (commerces, agriculteurs, pme, pmi),
- Opération gend'dom
- Participation citoyenne
- Chaîne d'alerte, la remontée d'informations doit être rapide et fiable les différents acteurs doivent s'être bien identifiés.

Il est nécessaire d'avoir 1 ou plutôt 2 référents.

Le citoyen qui s'engage doit avoir une explication claire de son futur rôle, signer une fiche individuelle de sa mission et de ses limites, faire preuve d'une vigilance accrue, d'un comportement préventif, avoir le réflexe du signalement et le respect de la vie privée.

Liste non exhaustive de bons réflexes :

- équipements adaptés (volets, grilles, éclairage...)
- en été éviter de laisser les fenêtres ouvertes si elles sont accessibles par la voie publique,
- fermer les portes, brancher le signal d'alarme si l'on est dans le jardin,
- s'assurer de l'identité d'un visiteur,
- ne pas laisser une personne inconnue seule dans une pièce.

En cas de cambriolage :

Ne pas tenter d'appréhender le suspect,

Ne pas s'approcher du lieu du délit (dangereux, destruction de preuves) les équipes cynophiles ont besoin de pistes non polluées.

Appeler le 17

Ne pas ranger ou déplacer les objets

Laisser les lieux en l'état (indices, traces)

Faire opposition sur les chèquiers, cB, titres....volés,

Dans le cas d'un fait anormal, d' un individu qui semble étrange, ce qu'il faut bien noter pour communiquer à la gendarmerie :

- Tout d'abord s'identifier,
- donner une situation précise du lieu des faits,
- le nombre et le signalement des auteurs si possible des signes particuliers,
- type de véhicules,
- points particuliers,
- propos tenus,
- direction de la fuite.

Les candidatures pour exercer la fonction de référent ont été déposées à la fin de la réunion et seront connues aux prochaines réunions de quartier.